

Ressources **GÉOMÉGA** inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 31 mai 2026 et 2025



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux actionnaires de
Ressources Géoméga Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Ressources Géoméga Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mai 2026 et 2025 et les états consolidés du résultat et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 mai 2026 et 2025 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Exception faite de la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers consolid  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la soci  t  ;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la soci  t      poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers consolid  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la soci  t      cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 25 septembre 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

	Note	Au 31 mai 2026 \$	Au 31 mai 2025 \$
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	1 194 277	999 043
Comptes débiteurs	9	404 203	337 258
Crédits d'impôts et subventions gouvernementales à recevoir	10	1 769 311	1 483 442
Placements	6	24 181	22 000
Placements dans des sociétés cotées	7	1 238 117	-
Frais payés d'avance et autres	11	485 897	305 529
Inventaires		110 693	25 092
Actif courant		5 226 679	3 172 364
Actif non courant			
Placement dans une entreprise associée	8	-	252 857
Dépôt sur immobilisations corporelles		347 776	188 803
Immobilisations corporelles	12	4 443 617	2 203 060
Actif au titre de droits d'utilisation	13	1 714 524	1 863 140
Actif non courant		6 505 917	4 507 860
Total de l'actif		11 732 596	7 680 224
Passif			
Passif courant			
Créditeurs et frais courus		1 055 349	978 699
Revenus différés		-	459 969
Subventions différées	15	-	623 435
Partie courante des obligations locatives	16	43 842	30 146
Partie courante des débentures convertibles	14	28 134	40 455
Passif courant		1 127 325	2 132 704
Passif non courant			
Obligations locatives	16	2 148 496	2 192 339
Dettes à long terme	17	241 302	-
Débentures convertibles	14	1 218 505	1 641 709
Passif non courant		3 608 303	3 834 048
Total du passif		4 735 628	5 966 752
Capitaux propres			
Capital-actions	18	43 557 984	38 778 372
Réserves	19	1 172 396	1 167 347
Composante capitaux propres des débentures convertibles		186 938	268 795
Surplus d'apport		5 044 368	5 020 368
Déficit		(42 964 718)	(43 521 410)
Capitaux propres		6 996 968	1 713 472
Total du passif et des capitaux propres		11 732 596	7 680 224

Continuité de l'exploitation (note 1)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

(s) Kiril Mugerman

Kiril Mugerman

Administrateur

(s) Geneviève Ayotte

Geneviève Ayotte

Administratrice

États consolidés du résultat et du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 mai 2026 et 2025

(en dollars canadiens)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Licences		1 500 000	-
Soutien technique et développement		918 998	230 208
Revenus		2 418 998	230 208
Charges opérationnelles			
Dépenses d'exploration et d'évaluation, nettes des crédits d'impôt	22	19 192	405 061
Dépenses de recherche et développement, nettes des crédits d'impôt	23	2 868 819	1 954 163
Salaires, avantages sociaux et rémunération à base d'actions	21	686 120	722 050
Redevances technologiques		375 000	-
Honoraires professionnels		308 604	307 765
Déplacement, conventions et relations avec les investisseurs		182 951	80 262
Administration		134 281	86 355
Frais fiduciaires et d'enregistrement		66 628	62 477
Loyer		121 550	131 351
Amortissement des immobilisations corporelles		117 691	2 175
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		148 616	148 615
Assurances, taxes et permis		50 518	44 955
Subventions gouvernementales sur les dépenses d'opération		(2 598 601)	(1 179 378)
Perte opérationnelle		(62 371)	(2 535 643)
Autres gains (charges)			
Revenus de placements		23 916	32 382
Charges financières		(608 209)	(337 778)
Gain (perte) de change		137	(35 609)
Revenus d'option sur les propriétés d'exploration et d'évaluation	22.2	184 946	75 000
Autres revenus		125 527	-
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		86	-
Gain latent découlant de la variation de juste valeur des placements dans des sociétés cotées		49 803	288 583
Quote-part du résultat d'une entreprise associée	8	1 047	(176 400)
Reprise de valeur d'un placement dans une entreprise associée		-	7 828
Gain sur perte d'influence notable dans une entreprise associée	8	841 810	-
		619 063	(145 994)
Bénéfice (perte) avant impôts		556 692	(2 681 636)
Recouvrement d'impôts différés	25	-	96 912
Bénéfice net (perte nette) et résultat global		556 692	(2 584 724)
Résultat de base par action		0,004	(0,018)
Résultat dilué par action	24	0,003	(0,018)
Nombre d'actions de base moyen pondéré		156 785 954	143 401 521
Nombre d'actions dilué moyen pondéré	24	162 477 541	-

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

	Note	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Réserves	Composante capitaux propres des déventures convertibles	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
			\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mai 2025		143 401 521	38 778 372	1 167 347	268 795	5 020 368	(43 521 410)	1 713 472
Résultat net et global		-	-	-	-	-	556 692	556 692
Conversion de déventures convertibles		5 257 260	651 604	-	(81 857)	-	-	569 747
Actions émises en règlement des intérêts sur les déventures		562 009	186 811	-	-	-	-	186 811
Bons de souscription exercés		15 703 760	3 359 834	-	-	-	-	3 359 834
Options exercées		1 721 798	505 233	(344 358)	-	-	-	160 875
Options expirées		-	-	(24 000)	-	24 000	-	-
Unités d'actions différées réglées		482 000	76 130	(76 130)	-	-	-	-
Rémunération à base d'actions	19.2	-	-	449 537	-	-	-	449 537
Solde au 31 mai 2026		167 128 348	43 557 984	1 172 396	186 938	5 044 368	(42 964 718)	6 996 968

	Note	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Réserves	Composante capitaux propres des déventures convertibles	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
			\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mai 2024		143 401 521	38 778 372	990 705	-	4 775 095	(40 936 686)	3 607 486
Perte nette et globale		-	-	-	-	-	(2 584 724)	(2 584 724)
Options expirées		-	-	(245 273)	-	245 273	-	-
Rémunération à base d'actions		-	-	421 915	-	-	-	421 915
Émission de déventures convertibles		-	-	-	268 795	-	-	268 795
Solde au 31 mai 2025		143 401 521	38 778 372	1 167 347	268 795	5 020 368	(43 521 410)	1 713 472

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

	Note	2026 \$	2025 \$
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)		556 692	(2 584 724)
Ajustement pour:			
Rémunération à base d'actions		449 537	421 915
Réaffectation des subventions sur immobilisations corporelles		(743 266)	-
Perte de change non réalisée		270	-
Intérêts courus sur les placements à court terme		(1 011)	-
Amortissement des immobilisations corporelles		407 793	196 914
Dépréciation des dépôts sur immobilisations corporelles		-	15 093
Dépréciation des immobilisations corporelles		45 033	71 379
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		148 616	148 615
Charges financières de désactualisation des débetures convertibles		321 033	53 645
Charges financières de désactualisation de la dette à long terme		5 408	-
Charges financières liées à la désactualisation des obligations locatives		283 027	285 909
Quote-part du résultat d'une entreprise associée		(1 047)	176 400
Reprise de valeur d'un placement dans une entreprise associée		-	(7 828)
Gain latent sur variation de valeur d'une participation dans des sociétés cotées		(49 803)	(288 583)
Gain sur perte d'influence notable dans une entreprise associée		(841 810)	-
Revenus d'option sur les propriétés d'e&e		(92 870)	-
Recouvrement d'impôts différés		-	(96 912)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	28	(829 943)	(293 200)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(342 341)	(1 901 377)
Activités d'investissement			
Variation des placements à court terme		(1 170)	-
Variation des dépôts sur l'acquisition d'immobilisations corporelles		(267 294)	75 703
Cession d'une participation dans une société cotée		-	363 248
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(3 486 584)	(3 490 679)
Variation des subventions pour l'achat d'immobilisations corporelles		625 012	2 210 841
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 129 136)	(840 887)
Activités de financement			
Augmentation de la dette à long terme		459 176	-
Produit de l'émission de débetures convertibles, déduction faite des frais		-	1 994 226
Exercice d'options d'achat d'actions		160 875	-
Exercice de bons de souscription		3 359 834	-
Remboursement des obligations locatives		(313 174)	(304 252)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		3 666 711	1 689 974
Variation nette de la trésorerie		195 234	(1 052 290)
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au début		999 043	2 051 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à la fin		1 194 277	999 043

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Ressources Géoméga inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et se consacre à l'acquisition, à l'exploration et à l'évaluation de propriétés minières au Canada. Par l'intermédiaire de sa filiale privée en propriété exclusive Innord, la Société développe des technologies innovantes pour l'extraction et la séparation des éléments de terres rares et d'autres métaux critiques et stratégiques à partir de ses propriétés minières et d'autres déchets miniers et industriels, d'une manière respectueuse de l'environnement. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole GMA. L'adresse du siège social et du principal établissement de la Société est 75, boulevard de Mortagne, Boucherville, Québec, Canada, J4B 6Y4. Les présents états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 25 septembre 2026.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables en vigueur dans un contexte de continuité d'exploitation qui prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités. Pour évaluer la validité du principe de continuité d'exploitation, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représentent au moins, mais sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2026, la Société a enregistré un revenu net et global de 556 692 \$ (perte nette de 2 584 724 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2025) et a accumulé un déficit de 42 964 718 \$ à cette date (43 521 410 \$ au 31 mai 2025). Au 31 mai 2026, la Société disposait d'un fonds de roulement de 4 099 354 \$ (1 039 660 \$ au 31 mai 2025). Outre ses besoins courants en fonds de roulement, la Société doit obtenir un financement suffisant pour respecter ses obligations et acquitter ses frais de recherche et développement ainsi que ses frais généraux et administratifs.

La direction estime que le fonds de roulement ne sera pas suffisant pour permettre à la Société de respecter ses obligations et de couvrir les dépenses d'exploitation et de recherche et développement budgétées pour les 12 prochains mois. La Société devra obtenir du financement supplémentaire afin de financer ses activités et de respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Ces événements et conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Tout déficit de financement futur pourrait être comblé de diverses façons, notamment, sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux capitaux propres ou par du financement par emprunt. La direction mène actuellement des négociations avec différentes parties afin de conclure un tel financement. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle pourra en obtenir à l'avenir, que ces sources de financement ou initiatives seront accessibles à la Société, ni qu'elles le seront à des conditions acceptables pour celle-ci. Si la direction ne parvient pas à obtenir de nouveau financement, la Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités et les montants réalisés à l'égard des actifs pourraient être inférieurs aux montants présentés dans les états financiers.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des ajustements aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes comptables « IFRS de comptabilité ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »).

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. La Société a choisi de présenter le résultat (la perte) et le résultat global (la perte globale) dans un seul état.

3.2 Modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptées par anticipation

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers, plusieurs nouvelles interprétations et modifications apportées aux normes existantes avaient été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société n'a pas adopté par anticipation ces normes ou modifications apportées aux normes existantes.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées au cours de la première période de présentation de l'information financière suivant leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui n'ont pas été adoptées et qui ne sont pas présentées ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » afin d'améliorer la communication des résultats financiers. La norme IFRS 18 remplace la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Elle reprend sans modification la plupart des dispositions de la norme IAS 1. Cette nouvelle norme comptable apporte des changements importants à la structure du compte de résultat d'une société, renforce la rigueur et la transparence dans la présentation des indicateurs de performance de la direction (communément appelés « indicateurs non conformes aux PCGR ») et réduit le regroupement des éléments en chiffres uniques. Les principales incidences de cette nouvelle norme comptable sont les suivantes :

- L'introduction d'un nouveau sous-total pour le « résultat d'exploitation » et l'obligation d'affecter tous les produits et charges à trois nouvelles catégories distinctes en fonction des activités principales de l'entreprise (exploitation, investissement et financement) ;
- L'obligation de publier des informations sur les indicateurs de performance de la direction (IPD) ; et
- L'ajout de nouveaux principes pour l'agrégation et la désagrégation des informations ;
- La norme IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Une application anticipée est autorisée. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme IFRS n'a pas encore été déterminée, et la Société n'a pas encore décidé si elle envisagera une adoption anticipée.

Modifications du classement et de l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié les *Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7, Modifications du classement et de l'évaluation des instruments financiers* (les « Modifications »). Les Modifications comprennent :

- Une clarification selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et l'introduction d'un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser, avant la date de règlement, les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique lorsque certaines conditions sont remplies. Si une entité choisit d'appliquer cette méthode comptable, elle doit l'appliquer à tous les règlements effectués au moyen du même système de paiement électronique.
- Des indications supplémentaires sur la façon dont une entité doit évaluer si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier sont compatibles avec un accord de prêt de base. Ces indications visent à aider une entité à appliquer les exigences relatives à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers comportant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

- Des clarifications sur ce qui constitue des caractéristiques sans recours et sur les caractéristiques des instruments liés contractuellement.
- Des exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir pour les placements en instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (AERG), ainsi que l'introduction d'informations à fournir sur les modalités contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels lors de la survenance (ou de la non-survenance) d'un événement éventuel qui n'est pas directement lié à des variations des risques et coûts d'un accord de prêt de base.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, une application anticipée étant permise. Si une entité choisit d'appliquer ces modifications à une période antérieure, elle doit soit :

- appliquer toutes les modifications en même temps et en faire mention; ou
- appliquer uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers pour cette période antérieure et en faire mention.

Les modifications doivent être appliquées rétrospectivement, conformément à IAS 8, sous réserve d'exceptions particulières.

La Société ne prévoit pas que les modifications auront une incidence significative sur ses états financiers.

3.3 Mode de consolidation

Les états financiers de la Société comprennent ses comptes et ceux de sa filiale Innord détenue à part entière par la Société. La Société possède le contrôle soit lorsqu'elle est exposée, soit lorsqu'elle a des droits sur des rendements variables découlant de son implication dans la filiale et a la capacité d'influencer ces rendements grâce à son pouvoir sur la filiale. Toutes les transactions, tous les soldes, produits et charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

3.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société et d'Innord sont le dollar canadien.

3.5 Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes en banque et des placements liquides à court terme dont l'échéance originale est d'au plus trois mois ou encaissables en tout temps sans pénalité.

3.6 Placement dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers du placement de la Société dans une entreprise associée sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats de l'entreprise associée revenant à la Société après la date d'acquisition. La quote-part des résultats est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entreprise associée est incluse dans les autres éléments du résultat global.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les gains latents résultant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées à moins que la transaction montre qu'il y ait eu perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes liés à une dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans une entreprise associée sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur de son placement dans une entreprise associée. S'il y a perte de valeur, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents de l'entreprise associée qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la cession et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état consolidé des résultats.

3.7 Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation (« E&E ») comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis par un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants.

Les dépenses d'E&E comprennent aussi les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerais tels que les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Les dépenses relatives aux activités d'E&E sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses d'E&E reflètent les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs. Les dépenses d'E&E incluent le coût pour :

- établir le volume et la teneur des gisements par des activités de forage de carottes, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un gisement qui est classé comme étant une ressource minérale ou une réserve prouvée et probable;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement, incluant le procédé de séparation pour les propriétés minières de la Société;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de pré faisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'E&E seront comptabilisées à l'état des résultats jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du futur développement de la propriété soient établies, et que ce développement reçoive l'approbation du conseil d'administration, à ce moment le projet minier entre en phase de développement.

La Société a pris des mesures afin de vérifier la validité des titres relatifs aux propriétés minières sur lesquelles elle mène des activités d'exploration et acquiert des participations, conformément aux normes de l'industrie applicables au stade actuel d'E&E de ces propriétés. Toutefois, ces procédures ne garantissent pas les titres de propriété de la Société, ceux-ci pouvant être assujettis à des ententes antérieures non enregistrées, à des revendications autochtones ou au non-respect d'exigences réglementaires.

3.8 Dépenses de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charge durant l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils répondent aux critères de capitalisation conformément à l'IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement.

Les frais d'entretien et réparation sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour les grandes catégories :

Équipements de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans
Équipements relatifs aux activités E&E	3 ans
Équipements relatifs aux activités R&D	2 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration est passé en charges en fonction de la politique des dépenses d'E&E. L'amortissement des immobilisations corporelles, lorsque lié à des activités de recherche, est comptabilisé en charges conformément à la méthode comptable applicable aux dépenses de R&D. Pour les immobilisations corporelles qui ne sont pas liées aux activités d'E&E ou de R&D, la charge d'amortissement est comptabilisée directement dans l'état des résultats.

L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme étant détenu en vue de la vente (ou inclus dans un groupe destiné à être cédé qui est classé comme étant détenu en vue de la vente) ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif est laissé inutilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée de vie utile de chacun des actifs sont revus annuellement et ajustés si nécessaire.

Les gains et pertes sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés dans l'état des résultats.

3.10 Contrats de location

La Société a conclu différents contrats de location. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes déterminées. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent un large éventail de conditions générales différentes.

Les contrats de location d'une durée supérieure à douze mois et pour des actifs autres que de faible valeur sont comptabilisés comme un droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par la Société.

Les paiements liés aux baux à court terme et aux baux d'actifs de faible valeur sont comptabilisés linéairement en charges dans le compte de résultat.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.11 Actifs au titre de droits d'utilisation

La Société comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c.-à-d. la date à laquelle le bailleur met le bien sous-jacent à sa disposition). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et ajusté pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. À moins que la Société n'ait la certitude raisonnable que la propriété du bien loué lui sera transférée à la fin de la durée du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité estimative du bien sous-jacent et la durée du contrat de location.

3.12 Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront versés sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ainsi que les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont la Société est raisonnablement certaine d'exercer et les paiements de pénalités pour la résiliation d'un bail, si la durée du bail reflète l'exercice par la Société de l'option de résiliation. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'accroissement des intérêts et est diminué pour tenir compte des paiements de loyers qui ont été versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a un changement, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

La Société détermine la durée du bail comme la durée non résiliable du bail, ainsi que toutes les périodes couvertes par une option de prolongation du bail s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du bail, s'il est raisonnablement certain que l'option ne sera pas exercée.

3.13 Inventaires

L'inventaire se compose de matières premières, soit des aimants permanents à base de terres rares qui seront recyclés dans l'usine de démonstration afin d'en extraire l'oxyde de terres rares pour être ensuite revendu. L'inventaire est évalué au moindre du coût et de la valeur réalisable nette. Le coût de l'inventaire de matière première est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen.

3.14 Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées et le crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi sur les impôts miniers. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'E&E engagées.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.15 Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société a respecté et continuera de respecter toutes les conditions nécessaires pour obtenir ces crédits. La Société engage des dépenses de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Les crédits d'impôt à l'investissement remboursables comptabilisés sont fondés sur les estimations de la direction des montants qui devraient être recouvrés et sont soumis à une vérification par les autorités fiscales.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'il existe une assurance raisonnable que les conditions des crédits d'impôt à l'investissement sont satisfaites.

3.16 Subventions gouvernementales

La Société reçoit une aide financière au titre des programmes incitatifs du gouvernement pour la recherche et le développement. Les subventions sont initialement comptabilisées comme des subventions gouvernementales à recevoir à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société respectera les conditions liées aux subventions. Ces subventions sont reconnues comme une réduction des dépenses connexes (dans l'état de la situation financière ou l'état du résultat (de la perte) selon la nature des dépenses).

Les subventions sont comptabilisées au prorata des coûts totaux attendus du contrat. Tout paiement reçu avant la réalisation des travaux associés est comptabilisé en subventions différées dans l'état de la situation financière.

3.17 Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation sont révisés pour dépréciation s'il y a des indications que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Si de telles indications existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer s'il y a dépréciation. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, la Société estime le montant recouvrable du groupe d'actifs dont l'actif en question fait partie.

Le montant recouvrable d'un actif est équivalent au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle, selon un taux d'actualisation avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés.

Si le montant recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est considéré inférieur à sa valeur comptable, la valeur comptable est alors réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats. Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement résorbée, la valeur comptable est augmentée au montant recouvrable estimatif révisé, mais uniquement dans la mesure où ce montant ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Un renversement est comptabilisé en réduction de la charge pour perte de valeur dans la période.

3.18 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont évalués initialement à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVRN ») qui sont évalués initialement à la juste valeur. L'évaluation ultérieure des actifs financiers et des passifs financiers est décrite ci-dessous.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou expiré.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est déclaré dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

a) Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la JVRN, l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création d'actifs. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis: au coût amorti ou à la juste valeur.

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements déterminés ou déterminables qui consistent exclusivement en des paiements de capital et d'intérêts détenus selon un modèle économique dont le but est de recouvrer ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qui devrait être reçu moins, s'il est significatif, une décote pour les ramener à leur juste valeur. Par la suite, les actifs financiers au coût amorti sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est diminué d'une provision pour pertes anticipées. La trésorerie et équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et les placements sont classés dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

Les placements en actions sont subséquemment évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées dans la perte nette. La catégorie comprend les placements dans des sociétés cotées. Cet instrument est évalué à la juste valeur marchande et les variations de la juste valeur marchande sont comptabilisées dans le résultat net. La juste valeur est déterminée sur la base des cours de bourse. Les placements dans des sociétés cotées sont classés dans cette catégorie.

b) Passifs financiers

Au coût amorti :

Les créiteurs et frais courus, la dette à long terme et les débetures convertibles sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers composés :

Lorsque la Société émet un instrument financier qui comprend à la fois un élément de passif et un élément de capitaux propres (par exemple, des débetures convertibles), celui-ci est classé comme un instrument financier composé en vertu de la norme IAS 32. L'élément de passif est initialement évalué à la juste valeur d'un instrument comparable sans option de conversion, en utilisant un taux d'intérêt du marché. La composante aux capitaux propres est déterminée comme étant le montant résiduel, après déduction de la juste valeur de la composante au passif du produit total. Les coûts de transaction sont affectés à chaque composante proportionnellement à leur valeur comptable initiale.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

La composante au passif est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que la composante aux capitaux propres n'est pas réévaluée.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Au coût amorti :

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti des actifs financiers et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant, soit directement, soit indirectement au moyen d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour pertes attendues sont révisées à la hausse ou à la baisse au cours des périodes ultérieures si le montant de la perte attendue augmente ou diminue. La Société considère qu'il n'y a pas d'augmentation importante du risque de crédit pour les instruments financiers présentant un faible risque de crédit.

Pour les créances clients, la Société applique l'approche simplifiée prévue par IFRS 9 et comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les créances clients sont considérées en souffrance lorsqu'elles ne sont pas réglées dans les délais de paiement contractuels. Les pertes de crédit attendues sont évaluées en fonction de l'expérience historique en matière de recouvrement, de la solvabilité des contreparties, de l'ancienneté des soldes impayés et d'informations prospectives raisonnables et justifiables. Au 31 mai 2026, les pertes de crédit attendues sur les créances clients n'étaient pas significatives.

Pour les actifs financiers autres que les créances clients, la Société considère qu'il n'y a pas d'augmentation importante du risque de crédit pour les instruments financiers présentant un faible risque de crédit.

3.19 Impôts courants

La charge d'impôt pour la période comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans l'état des résultats, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé directement dans les capitaux propres. Les impôts miniers sont des impôts perçus par les provinces canadiennes sur les activités minières et sont considérés comme des impôts sur le résultat puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

La charge d'impôt sur le résultat et d'impôt minier exigibles correspond à l'impôt qui devrait être payable ou recevable sur la perte imposable de l'exercice, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière dans les juridictions où la Société opère. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation.

3.20 Impôts différés

La Société comptabilise l'impôt sur le résultat différé et l'impôt minier différé selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt sur le résultat différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont calculés au moyen des taux d'imposition (et des lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au revenu imposable durant les périodes dans lesquelles les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés. Les actifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat ou des impôts miniers qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôts différés sont comptabilisées dans l'état des résultats à titre de recouvrement d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres. Comme la direction a l'intention de réaliser la valeur comptable de ses actifs et de régler la valeur comptable de ses dettes par la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé y afférent a été calculé en conséquence.

3.21 Rémunération à base d'actions réglée en instruments de capitaux propres

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions réglée en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants qui y sont admissibles. Chaque attribution est considérée comme une attribution distincte avec sa propre période d'acquisition et sa propre juste valeur. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes ou des cours du marché le cas échéant.

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres (à l'exception des options de courtiers) sont ultimement comptabilisés en tant que dépenses dans l'état des résultats et la contrepartie est créditée aux réserves dans les capitaux propres à l'état consolidé de la situation financière. La rémunération des courtiers fondée sur des actions et réglée en instruments de capitaux propres dans le cadre d'un financement en actions est comptabilisée comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est créditée aux options de courtier dans les capitaux propres.

Si des périodes ou des conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie sur l'année d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription dont l'acquisition des droits est attendue. Les conditions d'acquisition hors marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Les estimations sont ensuite révisées s'il y a indication que le nombre d'instruments qui seront acquis diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition est comptabilisé dans la période actuelle.

Toute contrepartie provenant de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Les dépenses cumulées résultant des options d'achat d'actions sont transférées au capital-actions lorsque les options sont exercées.

Les dépenses reconnues pour les attributions annulées sont contrepassées. Lorsque les conditions d'une attribution réglée en actions sont modifiées, au minimum, une charge est comptabilisée comme si les conditions n'avaient pas été modifiées au cours de la période d'acquisition initiale. De plus, une charge est comptabilisée pour toute modification qui augmente la juste valeur totale de l'accord de paiement fondé sur des actions, telle qu'évaluée à la date de la modification, sur le reste de la période d'acquisition.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.22 Comptabilisation des revenus

Les produits proviennent des sources suivantes :

- (i) le soutien technique et le développement fournis à des tiers,
- (ii) les accords de licence technologique, et
- (iii) les revenus provenant d'ententes d'options sur des propriétés minières.

i) Soutien technique et développement

Les produits tirés du soutien technique et développement sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global au fur et à mesure que les services connexes sont fournis, que toutes les obligations contractuelles sont remplies et que la contrepartie correspondante est reçue ou qu'il existe une assurance raisonnable de recouvrement.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits sont comptabilisés proportionnellement à l'avancement des obligations de performance connexes. L'avancement est généralement mesuré en comparant le nombre d'heures de travail effectivement effectuées à ce jour au nombre total d'heures de travail estimé nécessaire pour mener à bien le projet de recherche, car cette méthode donne l'image la plus fidèle du transfert de services au client.

Lorsqu'il n'existe pas de jalons clairement définis pour mesurer l'avancement, la méthode heure par heure est appliquée. Au début de certains contrats, lorsque la Société n'est pas en mesure d'estimer de manière fiable le résultat du projet mais s'attend à récupérer ses coûts, les produits sont comptabilisés à hauteur des coûts engagés jusqu'à ce qu'une estimation fiable puisse être faite.

Les montants reçus des clients avant la prestation des services sont comptabilisés comme des passifs contractuels (revenus différés), tandis que les montants comptabilisés comme revenus excédant les montants facturés sont comptabilisés comme des actifs contractuels (comptes débiteurs) dans l'état de la situation financière.

ii) Revenus provenant des licences technologiques

La Société tire également des revenus de la concession de licences de technologies exclusives et de la propriété intellectuelle connexe. Les accords de licence de technologie peuvent inclure le transfert de savoir-faire technique, l'accès à la documentation technique et aux bases de données, ainsi que le droit d'utiliser la technologie sous licence à des fins spécifiques.

Les revenus provenant de la concession de licences de technologie sont comptabilisés au moment où le contrôle de la licence est transféré au client, ce qui se produit généralement lorsque le client obtient l'accès à la propriété intellectuelle sous licence et peut en diriger l'utilisation et en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Ces licences sont évaluées comme des licences d'utilisation, car la propriété intellectuelle est fonctionnelle au moment du transfert et la Société n'est pas tenue d'entreprendre des activités qui affectent de manière significative la propriété intellectuelle sous licence après le transfert.

Les montants comptabilisés comme revenus excédant les montants facturés sont enregistrés comme actifs contractuels (comptes débiteurs) dans l'état de la situation financière.

Lorsqu'un contrat comprend à la fois une licence et des services techniques, le prix de transaction est réparti entre chaque obligation de performance en fonction de leurs prix de vente individuels relatifs, et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que chaque obligation de performance est remplie.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

Redevances technologiques

La Société est tenue de verser des redevances technologiques à un tiers selon un pourcentage de certains revenus d'octroi de licences technologiques. Ces redevances sont comptabilisées à titre de charges opérationnelles au cours de la même période que les revenus de licences connexes.

iii) Revenus d'options

Les revenus d'options sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'il existe une assurance raisonnable de leur recouvrement. Les actions reçues dans le cadre de contrats d'options sont évaluées à leur juste valeur à la date de réception. La juste valeur est déterminée à partir des cours du marché lorsque les actions sont négociées sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation appropriées, notamment le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, ajusté pour tenir compte des décotes liées au manque de négociabilité et des restrictions réglementaires applicables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET ERREURS

Lors de la préparation d'états financiers conformes aux principes comptables IFRS, la direction de la Société doit poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant des événements futurs qui touchent les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférents. Bien que ces estimations soient basées sur les meilleures connaissances de la direction des montants, des événements et des actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les domaines qui nécessitent que la direction fasse des jugements, des estimations et des hypothèses importants pour la détermination des valeurs comptables comprennent, entre autres :

4.1 Continuité de l'exploitation/ risque de liquidités

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement requiert l'exercice du jugement. Les estimations et les hypothèses formulées sont revues régulièrement et reposent sur les données historiques et sur d'autres facteurs, notamment des prévisions à l'égard d'événements futurs qui sont estimées raisonnables dans les circonstances.

4.2 Influence notable dans une entreprise associée

La détermination de l'existence d'une influence notable de la Société sur Auriginal Mining Corp. (« Auriginal ») exige l'exercice du jugement et la prise en compte tant de la participation détenue par la Société que d'autres facteurs qualitatifs, notamment la représentation au conseil d'administration, les échanges de personnel de direction et les transactions entre les sociétés.

Au cours de l'exercice 2026, la direction a conclu que des changements touchant ces facteurs qualitatifs avaient fait en sorte que la Société cessait d'exercer une influence notable sur Auriginal. En conséquence, la Société a cessé d'appliquer la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle elle a perdu son influence notable. De plus amples renseignements sur le traitement comptable et l'incidence financière sont présentés aux notes 7 et 8.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET ERREURS (SUITE)

4.3 Impôts sur le résultat et recouvrabilité d'éventuels actifs d'impôts différés

Périodiquement, la Société évalue la probabilité qu'une partie des actifs d'impôts différés ne puisse pas être recouvrée. Une fois l'évaluation complétée, si la Société croit qu'il est probable qu'une partie des actifs d'impôts différés ne se matérialisera pas, la Société constate alors uniquement la partie résiduelle pour laquelle il est probable qu'un futur bénéfice imposable sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés. L'évaluation de la possibilité de recouvrer les actifs d'impôts différés implique une grande part de jugement de la direction. Dans la mesure où les futurs flux de trésorerie et le bénéfice imposable diffèrent sensiblement des estimations, la capacité de la Société à recouvrer les actifs d'impôts différés nets constatés à la date de l'état de la situation financière pourrait être affectée. Une grande part de jugement entre dans la détermination du de l'impôt sur le résultat, puisqu'il existe des opérations et des calculs pour lesquels le traitement fiscal définitif demeure incertain. La direction a l'intention de réaliser la valeur comptable de ses actifs et de régler la valeur comptable de ses dettes par la vente de ses propriétés d'E&E, ce qui représente un jugement important.

4.4 Crédit remboursable de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour pertes (« les crédits d'impôt ») pour la période considérée et les périodes antérieures sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer des administrations fiscales à la date de clôture. Il existe toutefois des incertitudes quant à l'interprétation des règles fiscales, de même qu'en ce qui concerne le montant et le calendrier du recouvrement de ces crédits d'impôt. Afin de déterminer si les dépenses qu'elle engage sont admissibles, la Société doit faire preuve de jugement et d'interprétation, ce qui rend le recouvrement des crédits d'impôt incertain. En conséquence, il peut y avoir une différence importante entre le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt à recevoir et le montant réel des crédits d'impôt reçus par suite de l'examen, par les administrations fiscales, des questions dont l'interprétation était incertaine.

Advenant une telle différence, un ajustement devrait être apporté aux crédits d'impôt à recevoir et des provisions devraient potentiellement être comptabilisées pour les crédits d'impôt encaissés antérieurement par la Société. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que l'administration fiscale concernée fasse part de ses décisions concernant les questions liées aux crédits d'impôt. De ce fait, le délai de recouvrement des crédits d'impôt peut être long. Les crédits d'impôt que la Société s'attend à recouvrer dans un délai de plus d'un an sont classés dans les actifs non courants. Les montants comptabilisés dans les états financiers sont établis d'après les meilleures estimations de la Société et selon son meilleur jugement possible, comme il est précisé plus haut.

Toutefois, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'obtention de l'approbation de l'administration fiscale concernée, le montant des crédits d'impôt qui sera réellement recouvré ou le montant qui devra être remboursé ainsi que le moment de ce recouvrement ou de ce déboursé pourraient différer considérablement des estimations comptables, ce qui aurait une incidence sur la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

4.5 Taux d'actualisation des débentures convertibles et de la dette à long terme

La détermination des taux d'actualisation du marché appropriés utilisés pour l'évaluation initiale de certaines ententes de financement exige de la direction qu'elle exerce un jugement important.

La composante passif des débentures convertibles a été initialement évaluée au moyen d'un taux d'intérêt du marché de 19 %, représentant l'estimation de la direction du taux qui se serait appliqué à un emprunt comparable, non garanti et non convertible, comportant des modalités, un risque de crédit et des conditions de marché similaires.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET ERREURS (SUITE)

Au cours de l'exercice 2026, la Société a également reçu des fonds dans le cadre d'une contribution gouvernementale remboursable sans intérêt. Comme la contribution ne porte pas intérêt, le passif financier connexe a été initialement évalué à la juste valeur au moyen d'un taux d'actualisation du marché de 12 %. Ce taux représente l'estimation de la direction du taux que la Société aurait supporté sur un emprunt assorti de modalités de remboursement, de garanties, d'un risque de crédit et de conditions de marché comparables.

Pour déterminer ces taux, la direction a tenu compte du profil de risque de crédit de la Société, des modalités et de la durée des ententes de financement respectives, des données de marché disponibles sur des emprunts comparables et des taux d'emprunt observés pour des émetteurs présentant des caractéristiques de risque similaires.

Les taux d'actualisation retenus ont une incidence sur les valeurs comptables initiales des passifs financiers, sur le montant comptabilisé dans les capitaux propres ou à titre d'aide gouvernementale, selon le cas, ainsi que sur la charge financière comptabilisée pendant la durée des ententes selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements suivants :

Au 31 mai 2026 :

- Au 31 mai 2026, la Société détenait 17 340 parts d'un fonds d'épargne à intérêt élevé d'une juste valeur de 867 173 \$. Le fonds investit principalement dans des comptes de dépôt portant intérêt et des dépôts à court terme auprès d'institutions financières canadiennes. Le placement procure un rendement variable, avec des distributions versées mensuellement, ne comporte aucune échéance fixe ni période de blocage et offre une liquidité quotidienne. Les parts sont rachetables sur demande et le produit est généralement disponible dans un délai d'un jour ouvrable.

Au 31 mai 2025 :

- Dépôts à court terme totalisant 708 403 \$, portant intérêt à des taux de 2,25 % à 2,3 % et arrivant à échéance entre le 7 avril 2026 et le 28 avril 2026. Les intérêts et le capital pouvaient être encaissés en tout temps sans pénalité.

6. PLACEMENTS

Les placements au 31 mai 2026 et au 31 mai 2025 se composent de certificats de placement garanti qui ne peuvent être encaissés avant leur échéance. Les certificats ont une valeur nominale totale de 24 181 \$ (22 000 \$ au 31 mai 2025), portent intérêt à 2 % (3 % au 31 mai 2025) et arrivent à échéance le 2 octobre 2026 (le 2 octobre 2025 au 31 mai 2025).

7. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES

La Société détient des titres négociables cotés sur un marché public de capitaux propres.

Au cours de l'exercice, la Société a transféré son placement dans Aurigal Mining Corp. (anciennement Kintavar Exploration inc.) de la catégorie Participation dans une entreprise associée à la catégorie Placements dans des sociétés cotées à la suite de la perte d'influence notable sur l'entité émettrice en septembre 2025 (note 8).

7. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES (SUITE)

Le 10 février 2026, la Société a reçu le paiement d'option final relatif à sa propriété Pomme. Ce paiement comprenait une contrepartie sous forme d'instruments de capitaux propres, soit 108 225 actions ordinaires de Metallium Ltd. (ASX : MTM), représentant une valeur totale équivalente à 100 000 AUD (96 418 \$) à la date de la transaction. Se reporter à la note 22.2 pour de plus amples renseignements sur la transaction.

La juste valeur des placements est déterminée en fonction des cours cotés sur un marché actif (évaluation de la juste valeur de niveau 1).

Les placements se résument comme suit :

	Au 31 mai 2026	Au 31 mai 2025
	\$	\$
<u>Classifié en tant qu'actif à court terme</u>		
Auriginal Mining Corp. – 16 857 143 actions ordinaires	1 180 000	-
Metallium Ltd. – 108 225 actions ordinaires	58 117	-
Placements dans des sociétés cotées	1 238 117	-

8. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Auriginal Mining Corp. (anciennement Kintavar Exploration inc.) était auparavant la seule entreprise associée de la Société. Auriginal est constituée au Canada, où elle mène ses activités d'exploration et d'évaluation sur des propriétés minéralisées.

Aux 31 mai 2025 et 2026, la Société détenait 16 857 143 actions ordinaires, représentant respectivement 13,11 % et 6,37 % des actions émises et en circulation et des droits de vote d'Auriginal.

Jusqu'en septembre 2025, la Société exerçait une influence notable sur Auriginal et comptabilisait son placement en conséquence.

Perte d'influence notable

En septembre 2025, Auriginal a réalisé une transaction qui a entraîné :

- une importante émission de nouvelles actions; et
- la nomination d'une nouvelle équipe de direction et la reconstitution du conseil d'administration.

À la suite de cette transaction, la participation de la Société a diminué à environ 7,6 %, et la Société n'avait plus la capacité de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'Auriginal. Par conséquent, la Société a déterminé qu'elle avait perdu son influence notable sur Auriginal en date du 15 septembre 2025.

Par conséquent, le placement a cessé d'être considéré comme une participation dans une entreprise associée et a été transféré aux Placements dans des sociétés cotées (note 7), ce qui a donné lieu à un gain de 841 810 \$ découlant de la perte d'influence notable dans une entreprise associée à la suite de sa réévaluation à la juste valeur.

8. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (SUITE)

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Solde au début de la période	252 857	421 429
Quote-part du résultat net et global	1 047	(176 400)
Reprise de valeur	-	7 828
Transfert aux Placements dans des sociétés cotées	(253 904)	-
Solde à la fin de la période	-	252 857

9. COMPTES DÉBITEURS

	Au 31 mai 2026	Au 31 mai 2025
	\$	\$
Comptes à recevoir	155 345	45 699
Taxes de vente à recevoir	237 435	277 371
Intérêts à recevoir	-	1 967
Autres montants à recevoir	11 423	12 221
Comptes débiteurs	404 203	337 258

10. CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES À RECEVOIR

	Au 31 mai 2026	Au 31 mai 2025
	\$	\$
Crédits d'impôts remboursables	101 403	6 582
Subventions gouvernementales	1 667 908	1 476 860
Crédits d'impôts et subventions gouvernementales à recevoir	1 769 311	1 483 442

Les crédits d'impôt remboursables se rapportent aux dépenses d'exploration minière admissibles engagées dans la province de Québec ainsi qu'à la portion remboursable des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) et du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation du Québec (C3i).

Les subventions gouvernementales se rapportent aux dépenses de recherche et développement engagées par la Société et sa filiale.

11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET AUTRES

	Au 31 mai 2026	Au 31 mai 2025
	\$	\$
Frais payés d'avance sur frais d'exploitation	144 918	118 502
Paieement anticipé sur inventaires	340 979	187 027
Frais payés d'avance et autres	485 897	305 529

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipements ¹	Total
	\$	\$	\$
Exercice 2026			
Valeur comptable nette au début	935 080	1 267 980	2 203 060
Acquisitions	945 604	2 638 744	3 584 348
Subventions gouvernementales	615 702 ²	(1 419 238)	(803 536)
Amortissement	(117 691)	(290 102)	(407 793)
Dépréciation	-	(132 462)	(132 462)
Valeur comptable nette à la fin	2 378 695	2 064 922	4 443 617
Solde au 31 mai 2026			
Coût	2 498 563	2 956 350	5 454 913
Amortissement cumulé	(119 868)	(891 428)	(1 011 296)
Valeur comptable nette	2 378 695	2 064 922	4 443 617

	Améliorations locatives	Équipements ¹	Total
	\$	\$	\$
Exercice 2025			
Valeur comptable nette au début	84 134	669 540	753 674
Acquisitions	2 093 401	1 982 683	4 076 084
Subventions gouvernementales	(1 237 039)	(851 825)	(2 088 864)
Amortissement	(5 416)	(461 039)	(466 455)
Dépréciation	-	(71 379)	(71 379)
Valeur comptable nette à la fin	935 080	1 267 980	2 203 060
Solde au 31 mai 2025			
Coût	937 254	1 869 306	2 806 560
Amortissement cumulé	(2 174)	(601 326)	(603 500)
Valeur comptable nette	935 080	1 267 980	2 203 060

¹ La catégorie Équipement comprend l'équipement utilisé dans les activités d'E&E et de R-D. L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux propriétés d'E&E est comptabilisé dans les dépenses d'E&E, tandis que l'amortissement lié aux autres projets de R-D est comptabilisé dans les dépenses de R-D. Un montant nul (8 348 \$ à l'exercice 2025) a été passé en charges au titre des dépenses d'E&E et un montant de 290 102 \$ (186 391 \$ à l'exercice 2025) a été passé en charges au titre des dépenses de R-D pour l'exercice terminé le 31 mai 2026.

² L'ajustement positif des subventions gouvernementales lié aux améliorations locatives découle d'une révision des estimations de l'exercice précédent, lesquelles étaient fondées sur des provisions. Au cours de l'exercice, l'aide gouvernementale a été réévaluée selon des montants correspondant davantage aux demandes soumises et aux rapports de réclamation, ce qui a entraîné une réaffectation des subventions des améliorations locatives vers l'équipement et les dépenses de recherche et développement.

13. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Équipement	Locaux industriels	Total
	\$	\$	\$
Exercice 2026			
Valeur comptable nette au début	17 575	1 845 565	1 863 140
Amortissement	(5 700)	(142 916)	(148 616)
Valeur comptable nette à la fin	11 875	1 702 649	1 714 524
Solde au 31 mai 2026			
Coût	28 500	2 143 732	2 172 232
Amortissement cumulé	(16 625)	(441 083)	(457 708)
Valeur comptable nette	11 875	1 702 649	1 714 524
	Équipement	Locaux industriels	Total
	\$	\$	\$
Exercice 2025			
Valeur comptable nette au début	23 275	1 988 480	2 011 755
Amortissement	(5 700)	(142 915)	(148 615)
Valeur comptable nette à la fin	17 575	1 845 565	1 863 140
Solde au 31 mai 2025			
Coût	28 500	2 143 732	2 172 232
Amortissement cumulé	(10 925)	(298 167)	(309 092)
Valeur comptable nette	17 575	1 845 565	1 863 140

14. DÉBENTURES CONVERTIBLES

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Solde au début	1 682 164	-
Émission	-	1 628 519
Charges financières de désactualisation	321 033	53 645
Conversion	(569 747)	-
Paieement d'intérêts	(186 811)	-
Solde à la fin	1 246 639	1 682 164
Solde courant	(28 134)	(40 455)
Solde non courant	1 218 505	1 641 709

En mars 2025, la Société a réalisé un placement privé de débentures convertibles non garanties (les « débentures ») pour un produit brut total de 2 022 762 \$. Les débentures portent intérêt à un taux annuel de 12 %, payable annuellement, et viennent à échéance en mars 2028, à moins qu'elles ne soient converties plus tôt conformément à leurs modalités. Les débentures sont convertibles en actions ordinaires de la Société au prix de 0,12 \$ par action à tout moment avant leur échéance, au gré du porteur.

Les débentures ne sont pas garanties et sont subordonnées à toutes les dettes de premier rang actuelles et futures de la Société. La Société a engagé des frais de transaction de 28 535 \$ dans le cadre du placement.

14. DÉBENTURES CONVERTIBLES (SUITE)

Conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9, les débentures ont été évaluées comme un instrument financier composé et ont été scindées en deux éléments :

- Une composante au passif, représentant l'obligation contractuelle de payer les intérêts et le capital, et
- Une composante aux capitaux propres, représentant le droit de conversion du détenteur.

La composante au passif a été initialement évaluée à la juste valeur d'un instrument de dette non convertible similaire. La Société a estimé un taux d'actualisation du marché de 19 % pour les dettes non convertibles non garanties comparables, en se basant sur les conditions du marché, le profil de risque de crédit et des financements similaires accordés à des sociétés juniors de taille similaire. Les coûts de transaction de 28 535 \$ ont été répartis au prorata entre les composantes du passif et des capitaux propres :

- 23 339 \$ déduits du passif,
- 5 196 \$ déduits des capitaux propres.

En conséquence, la valeur comptable initiale du passif s'élevait à 1 628 519 \$ et la composante des capitaux propres à 365 707 \$.

Un recouvrement d'impôts différés de 96 912 \$ a été comptabilisé (voir note 25), réduisant la composante capitaux propres à 268 795 \$.

La composante au passif est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif à un taux de 19 %. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat net, tandis que la valeur comptable du passif augmente au fil du temps pour atteindre la valeur nominale des débentures à leur échéance. Les paiements de coupons annuels de 242 731 \$ sont comptabilisés en réduction du passif.

Au cours de l'exercice 2026, une partie des débentures convertibles, y compris les montants courus au titre de la désactualisation selon la méthode du taux d'intérêt effectif, a été convertie en actions ordinaires de la Société. Au moment de la conversion, la valeur comptable de la composante passif correspondant à la portion convertie a été décomptabilisée et portée au crédit du capital-actions, avec la quote-part correspondante de la composante capitaux propres. Aucun gain ni aucune perte n'a été comptabilisé en résultat net par suite de la conversion.

15. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

	Au 31 mai 2026	Au 31 mai 2025
	\$	\$
Subventions différées attribuables à l'achat d'inventaires	-	1 502
Subventions différées attribuables à l'achat d'immobilisations corporelles	-	405 749
Subventions différées attribuables aux opérations	-	216 184
Subventions différées	-	623 435

16. OBLIGATIONS LOCATIVES

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Solde au début	2 222 485	2 240 828
Charges financières de désactualisation	283 027	285 909
Remboursements des obligations locatives	(313 174)	(304 252)
Solde	2 192 338	2 222 485
Solde, courant	(43 842)	(30 146)
Solde, non courant	2 148 496	2 192 339

17. DETTE À LONG TERME

Au cours de l'exercice 2026, la Société a reçu 459 176 \$ aux termes d'une entente de contribution gouvernementale remboursable sans intérêt prévoyant un financement total pouvant atteindre 750 000 \$. La contribution est remboursable en 60 versements mensuels commençant 36 mois après l'achèvement du projet, lequel est prévu au plus tard le 30 septembre 2026. En cas de défaut, le solde impayé peut devenir immédiatement exigible.

Comme la contribution ne porte pas intérêt, le passif a été initialement comptabilisé à la juste valeur et est par la suite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'écart entre le produit en trésorerie reçu et la juste valeur initiale du passif, soit 223 282 \$, a été comptabilisé à titre de subvention gouvernementale liée à des actifs et porté en diminution de la valeur comptable des améliorations locatives connexes.

Au 31 mai 2026, la valeur comptable de la dette à long terme s'élevait à 241 302 \$ (31 mai 2025 - néant), et la totalité de ce montant était classée comme non courante.

18. CAPITAL-ACTIONS**18.1 Capital-actions autorisé**

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote.

18.2 Actions ordinairesExercice terminé le 31 mai 2026

Au cours de l'exercice 2026, la Société a émis au total 23 726 827 actions ordinaires dans le cadre de la conversion de débentures convertibles, du règlement des intérêts sur les débentures, de l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions ainsi que du règlement d'UAD. Ces transactions ont entraîné une augmentation totale du capital-actions de 4 779 612 \$, y compris un produit en trésorerie de 3 520 709 \$.

Exercice terminé le 31 mai 2025

Aucune action n'a été émise au cours de l'exercice 2025.

19. RÉSERVES**19.1 Bons de souscription**

Les opérations sur les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

	Exercice 2026		Exercice 2025	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	16 517 788	0,22	16 517 788	0,22
Exercés	(15 703 760)	0,21	-	-
Expirés	(110 000)	0,25	-	-
Solde à la fin	704 028	0,40	16 517 788	0,22

Les bons de souscription en circulation au 31 mai 2026 se présentent comme suit :

Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice	Date d'expiration
	\$	
704 028	0,40	8 février 2027 ¹
704 028		

¹ Le 6 février 2026, la Société a reporté la date d'expiration de 704 028 bons de souscription en circulation du 8 février 2026 au 8 février 2027. Les bons de souscription étaient initialement classés comme instruments de capitaux propres et aucun montant ne leur avait été attribué lors de la comptabilisation initiale. La prolongation n'a modifié ni le prix d'exercice ni le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises et n'a pas entraîné de changement dans le classement des bons de souscription. Par conséquent, aucune incidence comptable n'a été comptabilisée relativement à cette prolongation.

19.2 Rémunération à base d'actions*A) Régime omnibus*

Le 25 octobre 2023, la Société a adopté un régime omnibus d'intéressement à base d'actions (le « Régime Omnibus ») afin de remplacer l'ancien régime d'options sur actions. Le Régime Omnibus permet l'octroi d'options sur actions (les « Options »), d'unités d'actions restreintes (les « UAR »), d'unités d'actions liées au rendement (les « UALR ») et d'unités d'actions différées (les « UAD ») (collectivement, les « Attributions ») aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants admissibles de la Société et de ses filiales. Les Attributions accordées dans le cadre du Régime Omnibus sont généralement réglées en actions ordinaires de la Société, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le 12 septembre 2025, le conseil d'administration a approuvé des modifications au Régime Omnibus afin de prévoir que le nombre total d'actions ordinaires réservées pour émission conformément à toutes les Attributions accordées dans le cadre du Régime Omnibus ne dépasse pas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société à tout moment. À la suite de cette modification, le Régime Omnibus est désormais considéré comme un régime à plafond mobile pour toutes les Attributions. Le Régime Omnibus modifié a ensuite été ratifié par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 22 octobre 2025.

19. RÉSERVES (SUITE)*B) Options d'achat d'actions*

Un sommaire des Options de la Société en circulation se présente comme suit :

	Exercice 2026		Exercice 2025	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de levée	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de levée
		\$		\$
Solde au début	6 660 000	0,20	7 220 500	0,22
Octroyées	1 850 000	0,335	2 300 000	0,10
Exercées ¹	(2 866 250)	0,21	-	-
Expirées	(250 000)	0,165	(2 453 000)	0,18
Renoncées	(175 000)	0,10	(407 500)	0,13
Solde à la fin	5 218 750	0,24	6 660 000	0,20
Solde à la fin, exerçable	2 137 500	0,26	4 472 500	0,24

¹ Au cours de l'exercice 2026, 2 866 250 options d'achat d'actions ont été exercées dans le cadre d'opérations avec paiement en trésorerie et d'exercices sans décaissement. Par suite des exercices sans décaissement, une partie des actions qui auraient autrement été émises lors de l'exercice a été retenue et utilisée pour acquitter le prix d'exercice applicable. Ainsi, l'exercice de 2 866 250 options d'achat d'actions a donné lieu à l'émission de 1 721 798 actions ordinaires et à un produit en trésorerie de 160 875 \$.

Les options en circulation au 31 mai 2026 se présentent comme suit :

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçables	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
1 310 000	1 310 000	0,305	27 octobre 2026
275 000	137 500	0,335	22 octobre 2027
375 000	375 000	0,215	25 janvier 2029
1 608 750	315 000	0,10	20 novembre 2029
75 000	-	0,11	1 décembre 2029
1 575 000	-	0,335	22 octobre 2030
5 218 750	2 137 500		

Le 22 octobre 2025, la Société a attribué 1 575 000 options à des employés et 275 000 options à des consultants à un prix d'exercice de 0,335 \$ par option. Les options attribuées aux employés peuvent être exercées pendant une période de cinq ans, tandis que celles attribuées aux consultants peuvent être exercées pendant une période de deux ans.

- La juste valeur des options attribuées aux employés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, ce qui a donné une juste valeur de 0,21 \$ par option, selon les hypothèses suivantes : un taux d'intérêt sans risque de 2,52 %, une volatilité prévue de 89,41 %, aucun dividende prévu et une durée prévue de 3,75 ans. Les droits sur les options des employés sont acquis sur une période de trois ans, à raison de 25 % au cours de chacune des deux premières années et de 50 % au cours de la troisième année.
- La juste valeur des options attribuées aux consultants a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, ce qui a donné une juste valeur de 0,18 \$ par option, selon les hypothèses suivantes : un taux d'intérêt sans risque de 2,38 %, une volatilité prévue de 102,85 %, aucun dividende prévu et une durée prévue de 2 ans. Les droits sur les options des consultants sont acquis sur une période d'un an, à raison de 25 % par trimestre.

19. RÉSERVES (SUITE)

Le 1er décembre 2024, la Société a attribué à un employé 100 000 Options au prix de 0,11 \$, valides pendant 5 ans. La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen du modèle de Black-Scholes, ce qui a donné une juste valeur de 0,06 \$ par option, selon les hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 2,8751 %, volatilité prévue de 78,52 %, aucun dividende par action et durée prévue des options de 3,75 ans. À compter de l'attribution, les droits sur les Options sont acquis à raison de 25 % au cours de chacune des deux premières années et de 50 % au cours de la dernière année.

Le 20 novembre 2024, la Société a attribué à des employés 2 200 000 Options au prix de 0,10 \$, valides pendant 5 ans. La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen du modèle de Black-Scholes, ce qui a donné une juste valeur de 0,06 \$ par option, selon les hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,1471 %, volatilité prévue de 79,39 %, aucun dividende par action et durée prévue des options de 3,75 ans. À compter de l'attribution, les droits sur les Options sont acquis à raison de 25 % au cours de chacune des deux premières années et de 50 % au cours de la dernière année.

La durée prévue a été estimée par comparaison avec des situations comparables observées auprès de sociétés similaires à la Société. La volatilité prévue a été déterminée en calculant la volatilité historique du cours de l'action de la Société rétrospectivement à partir de la date d'attribution et sur une période correspondant à la durée prévue des Options.

Le montant total comptabilisé en charges dans l'état consolidé du résultat et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mai 2026 s'élève à 195 954 \$ (63 070 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2025).

C) Unités d'actions restreintes

Les opérations sur les UAR aux termes du Régime Omnibus se détaillent comme suit :

	Exercice 2026	Exercice 2025
	Nombre d'UAR	Nombre d'UAR
Solde au début	2 316 000	1 302 000
Octroyées	300 000	1 200 000
Renoncées	-	(186 000)
Solde à la fin	2 616 000	2 316 000

Le 22 octobre 2025, la Société a attribué 300 000 UAR à l'équipe de direction pour une valeur totale de 100 500 \$. À compter de l'attribution, les droits sur les UAR sont acquis à raison de 50 % tous les 12 mois. Les UAR peuvent être réglées après 3 ans.

Le 20 novembre 2024, la Société a attribué 1 200 000 UAR à l'équipe de direction pour une valeur totale de 125 000 \$. À compter de l'attribution, les droits sur les UAR sont acquis à raison de 50 % tous les 12 mois. Les UAR peuvent être réglées après 3 ans.

Le montant total comptabilisé en charges dans l'état consolidé du résultat et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mai 2026 s'élève à 145 227 \$ (189 813 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2025).

19. RÉSERVES (SUITE)*D) Unités d'actions différées*

Les opérations sur les UAD aux termes du Régime Omnibus se détaillent comme suit :

	Exercice 2026	Exercice 2025
	Nombre d'UAD	Nombre d'UAD
Solde au début	1 778 000	971 000
Octroyées	326 000	900 000
Réglées	(482 000)	-
Renoncées	-	(93 000)
Solde à la fin	1 622 000	1 778 000

Le 22 octobre 2025, un total de 326 000 UAD ont été attribuées aux membres du conseil d'administration pour une juste valeur totale de 109 210 \$. Les droits sur les UAD sont acquis en une seule tranche un an après la date d'attribution.

Le 20 novembre 2024, un total de 900 000 UAD ont été attribuées aux membres du conseil d'administration pour une juste valeur totale de 94 500 \$. Les droits sur les UAD sont acquis en une seule tranche un an après la date d'attribution.

Le montant total comptabilisé en charges dans l'état consolidé du résultat et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mai 2026 s'élève à 108 355 \$ (169 032 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2025).

20. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités et à financer ses programmes d'exploration et d'évaluation (« E&E ») et de recherche et développement (« R&D »). La Société gère sa structure du capital et l'ajuste en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, de ses besoins de liquidités et des caractéristiques de risque de ses actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre des titres de capitaux propres, contracter une dette ou obtenir d'autres formes de financement remboursable, obtenir de l'aide gouvernementale ou acquérir ou céder des droits miniers et d'autres actifs.

Aux fins de la gestion du capital, la Société considère que son capital se compose des capitaux propres, des débentures convertibles et des autres formes de financement remboursable. Les obligations locatives ne sont pas incluses dans la mesure du capital gérée à l'interne par la Société. Les subventions gouvernementales sont également exclues du capital, sauf dans la mesure où l'aide connexe est structurée comme un financement remboursable.

Au cours de l'exercice 2026, la Société a obtenu une contribution gouvernementale remboursable sans intérêt pouvant atteindre 750 000 \$ et a reçu un produit de 160 875 \$ et de 3 359 834 \$ provenant respectivement de l'exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription. Au cours de l'exercice 2025, la Société a émis des débentures convertibles pour un produit brut d'environ 2,02 M\$. Les soldes et les variations des capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres, tandis que les valeurs comptables des débentures convertibles et des autres formes de financement remboursable de la Société sont présentées respectivement aux notes 14 et 17.

La Société n'est assujettie à aucune exigence de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle réalise un financement par actions accréditives, auquel cas le produit connexe doit être affecté à des dépenses d'exploration canadiennes admissibles conformément à la législation fiscale applicable.

21. RÉMUNÉRATION

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Salaires	2 048 332	1 576 165
Charges sociales	394 793	265 359
Rémunération à base d'actions	449 537	421 915
	2 892 662	2 264 768
Salaires, charges sociales et rémunération à base d'actions comptabilisés dans les dépenses d'E&E	(9 553)	(252 902)
Salaires, charges sociales et rémunération à base d'actions comptabilisés dans les dépenses de R&D	(2 162 578)	(1 288 487)
Rémunération à base d'actions comptabilisée dans les dépenses de déplacements, conventions et relations avec les investisseurs	(34 411)	-
Salaires, charges sociales et rémunération à base d'actions présentés à l'état du résultat	686 120	722 050

22. DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Acquisition et renouvellement	5 340	924
Exploration		
Salaires et charges sociales	-	361
Rémunération à base d'actions	9 553	1 329
Géologie	4 262	13 103
Matériel et fournitures	604	-
Frais généraux et administration	-	692
Taxes, permis et assurances	489	426
Total exploration	14 908	15 911
Évaluation		
Salaires et charges sociales	-	251 212
Honoraires professionnels	-	3 720
Matériel et fournitures	-	49 285
Frais généraux et administration	-	82 656
Amortissement des immobilisations corporelles	-	8 348
Total évaluation	-	395 221
Total des dépenses brutes d'E&E	20 248	412 056
Crédits d'impôt	(1 056)	(6 995)
Dépenses nettes d'E&E	19 192	405 061

22.1 Propriété Montviel

La Société détient une participation de 100 % dans la propriété Montviel, située à environ 100 km au nord de Lebel-sur-Quévillon et à 45 km à l'ouest de la Première Nation crie de Waswanipi. Au 31 mai 2026, la propriété Montviel comprenait 116 titres miniers couvrant 6 445,3 hectares.

22.2 Propriété Pomme

Le 10 février 2026, la Société a finalisé le contrat d'option conclu avec Metallium Ltd. (ASX:MTM) (« MTM ») concernant la propriété de terres rares Pomme, en vertu duquel MTM a acquis une participation de 100 % dans la propriété et le titre de propriété a été transféré.

22. DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Dans le cadre de la finalisation de l'option, la Société a reçu le dernier paiement d'étape, qui comprenait 100 000 AUD (93 800 \$) comptant et une contrepartie sous la forme de 108 225 actions ordinaires de MTM, représentant une valeur totale équivalente à 100 000 AUD (96 418 \$) à la date de réception.

Comme aucun actif d'exploration et d'évaluation lié à la propriété Pomme n'avait été capitalisé dans l'état de la situation financière, le produit reçu au titre de l'accord d'option a été comptabilisé comme revenu. Durant l'exercice 2026, la Société a comptabilisé un revenu d'option sur les propriétés d'exploration et d'évaluation de 184 946 \$ dans l'état consolidé du résultat net et global.

Conformément à l'accord, la Société a conservé une redevance de 2 % sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de la propriété. MTM a le droit de racheter 1 % de la redevance NSR à tout moment moyennant une contrepartie de 1 000 000 AUD.

23. DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 969 830	1 164 993
Rémunération à base d'actions	192 748	123 494
Honoraires professionnels	51 043	60 701
Matériel et fournitures	316 952	299 497
Frais généraux et administration	164 287	177 665
Amortissement des immobilisations corporelles	290 102	186 391
Dépréciation des dépôts sur les équipements	-	15 093
Dépréciation des immobilisations corporelles	45 033	71 379
Total des dépenses brutes R&D	3 029 995	2 099 213
Crédits d'impôt	(161 176)	(145 050)
Dépenses nettes R&D	2 868 819	1 954 163

24. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles de la Société se composent d'options d'achat d'actions, d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions différées (note 19.2), de bons de souscription (note 19.1) et des actions ordinaires pouvant être émises lors de la conversion des débetures convertibles (note 14).

Pour les options d'achat d'actions, les bons de souscription, les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées, la méthode des actions propres est appliquée : le nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de l'exercice est comparé au nombre d'actions ordinaires qui auraient pu être acquises au cours moyen du marché des actions ordinaires de la Société, et seul l'écart est ajouté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les instruments attribués, exercés, annulés ou expirés au cours de l'exercice sont pondérés pour la fraction de l'exercice pendant laquelle ils étaient en circulation, et la comparaison est effectuée avec le cours moyen du marché pour cette fraction de l'exercice. Le cours moyen du marché des actions ordinaires de la Société pour l'exercice terminé le 31 mai 2026 était de 0,293 \$.

24. RÉSULTAT PAR ACTION (SUITE)

Les débiteures convertibles (note 14), qui sont convertibles au prix de 0,12 \$ par action ordinaire, ont été évaluées selon la méthode de la conversion hypothétique. La réintégration de la charge d'intérêts connexe de 321 033 \$ ainsi que des 15 280 642 actions ordinaires moyennes pondérées qui seraient émises lors de la conversion augmente le résultat par action; la caractéristique de conversion est donc antidilutive et a été exclue du calcul du résultat dilué par action pour l'exercice terminé le 31 mai 2026.

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2025, la Société a présenté une perte nette et toutes les actions ordinaires potentielles étaient antidilutives. Par conséquent, la perte diluée par action est égale à la perte de base par action pour cet exercice.

Le tableau suivant présente le rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés dans le calcul du résultat de base et dilué par action :

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Numérateur		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	556 692	(2 584 724)
Intérêts sur les débiteures convertibles (antidilutifs - exclus)	-	-
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) utilisé pour déterminer le résultat dilué par action	556 692	(2 584 724)
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base	156 785 954	143 401 521
Effet dilutif des options d'achat d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 093 916	-
Effet dilutif des options d'achat d'actions exercées au cours de l'exercice	251 907	-
Effet dilutif des bons de souscription exercés au cours de l'exercice	378 778	-
Effet dilutif des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées	3 966 986	-
Effet dilutif des débiteures convertibles (antidilutif - exclu)	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué	162 477 541	143 401 521
Résultat de base par action	0,004	(0,018)
Résultat dilué par action	0,003	(0,018)

Les actions ordinaires potentielles suivantes ont été exclues du calcul du résultat dilué par action parce que leur effet aurait été antidilutif :

	Exercice 2026	Exercice 2025
Options d'achat d'actions (prix d'exercice de 0,305 \$ et 0,335 \$)	3 160 000	-
Bons de souscription (prix d'exercice de 0,40 \$)	704 028	-
Actions ordinaires pouvant être émises lors de la conversion des débiteures convertibles	11 723 017	-
Total des actions ordinaires potentielles exclues	15 587 045	-

25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le recouvrement d'impôt sur le revenu diffère du montant qui serait calculé en appliquant le taux d'imposition sur le revenu prévu par la loi sur l'impôt au Canada de 26,50 % (2025 – 26,50 %) au bénéfice avant impôts. Les explications des différences sont les suivantes :

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Bénéfice (perte) avant impôt	556 692	(2 681 636)
Taux d'imposition prévu par la loi	26,50%	26,50%
Charge (recouvrement) d'impôt sur le revenu prévu	147 527	(710 634)
Écart de taux d'imposition	-	-
Dépenses non déductibles et autres	59 022	82 458
Variation des impôts différés sur actifs non reconnus	(206 549)	531 264
Charge d'impôt sur le résultat	-	(96 912)
Charge d'impôt exigible	-	-
Charge d'impôt différé	-	(96 912)
Charge d'impôt sur le résultat	-	(96 912)

La réalisation de bénéfices imposables est dépendante de plusieurs facteurs, incluant la profitabilité future des opérations. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables futurs seront réalisés afin de permettre de récupérer l'actif correspondant. En conséquence, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés ; ces actifs d'impôts différés totalisent 8 942 545 \$ (2025 – 9 929 805 \$).

Les composantes principales des actifs et (passifs) d'impôts différés de la Société sont les suivants :

	Au 31 mai 2026	Au 31 mai 2025
	\$	\$
Actifs au titre de droits d'utilisation	(454 349)	(493 732)
Obligations locatives	454 349	493 732
Déventures convertibles	(107 645)	(100 979)
Pertes autres qu'en capital	107 645	100 979
	-	-

La Société n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé au titre des différences temporaires déductibles non comptabilisées suivantes :

	Au 31 mai 2026	Au 31 mai 2025
	\$	\$
Immobilisations incorporelles	14 870	14 870
Placement dans une entreprise associée	-	2 107 143
Titres négociables	1 214 753	-
Immobilisations corporelles	1 768 776	1 071 770
Dépenses d'exploration	11 415 824	11 592 317
Dépenses de recherche et développement	2 954 850	2 597 486
Obligations locatives	477 815	359 345
Frais d'émission d'actions	17 121	26 953
Pertes autres qu'en capital	14 654 887	16 365 288
Total	32 518 896	34 135 172

25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Au 31 mai 2026, la Société n'avait pas constaté d'actif d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital suivantes, qui sont disponibles pour réduire le revenu des années futures à des fins fiscales et expirent comme suit :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2032	971 489	971 489
2033	2 398 375	2 398 375
2034	1 483 287	1 483 287
2035	1 978 913	1 978 913
2036	1 250 612	1 250 612
2037	821 796	821 796
2038	512 820	578 817
2039	403 562	403 562
2040	560 477	560 477
2041	768 317	768 317
2042	596 270	596 270
2043	362 239	362 239
2044	1 219 556	1 218 855
2045	631 877	603 587
2046	695 297	695 297
	14 654 887	14 691 893

Au 31 mai 2026, la Société dispose de crédits d'impôt de 545 005 \$ (448 866 \$ au 31 mai 2025) qui sont disponibles pour réduire les impôts sur le revenu à payer au cours des années futures.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à différents risques financiers résultant à la fois de ses activités, de ses investissements et de ses financements. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société n'a pas recours à des transactions d'instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation.

26.1 Risque de taux d'intérêt

Lorsque la Société dispose de soldes en trésorerie, elle a pour politique d'investir sa trésorerie excédentaire dans des certificats de dépôt ou autres placements à court-terme à faible risque. Les autres actifs et passifs financiers de la Société, excluant les débentures convertibles, ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Une variation de plus ou moins 1 % n'aurait pas d'impact significatif sur les actifs et passifs ni sur le résultat de la Société.

26.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse honorer ses engagements à l'échéance. La direction estime qu'elle dispose de fonds suffisants pour financer ses opérations et s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES (SUITE)

Au 31 mai 2026, les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société se présentaient comme suit :

31 mai 2026	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et frais courus, excluant les salaires et vacances à payer	863 360	-	-	863 360
Obligations locatives – Ententes contractuelles courantes ¹	322 363	304 577	-	626 940
Obligations locatives – Options de renouvellement futures ¹	-	1 062 364	2 765 092	3 827 456
Déventures convertibles	168 811	1 575 573	-	1 744 384
Dette à long terme	-	160 712	298 464	459 176
	1 354 534	3 103 226	3 063 556	7 521 316

31 mai 2025	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et frais courus, excluant les salaires et vacances à payer	834 359	-	-	834 359
Obligations locatives – Ententes contractuelles courantes ¹	313 174	599 928	-	913 102
Obligations locatives – Options de renouvellement futures ¹	-	734 287	3 120 181	3 854 468
Déventures convertibles	242 731	2 508 225	-	2 750 956
	1 390 264	3 842 440	3 120 181	8 352 885

¹ Le montant présenté au passif de l'état consolidé de la situation financière est basé sur une durée prévue de 15 ans pour le bail de St-Hubert (incluant deux renouvellements de 5 ans).

26.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et fasse subir une perte financière à l'autre partie. En général, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite de toute dépréciation.

Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements et des comptes débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'institutions financières canadiennes ou investis dans un fonds d'épargne à intérêt élevé dont les actifs sous-jacents se composent principalement de dépôts auprès d'institutions financières canadiennes. Les comptes débiteurs sont principalement dus par des autorités gouvernementales et des contreparties commerciales.

La Société gère le risque de crédit en faisant affaire avec des contreparties solvables et en surveillant les soldes impayés. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers. Au 31 mai 2026, aucune perte de crédit attendue significative n'a été relevée.

26.4 Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de taux de change découlant de la volatilité des devises étrangères, notamment à l'égard du dollar américain. La Société détient des soldes en dollars américains et est donc exposée à des gains ou à des pertes de taux de change.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES (SUITE)

Au 31 mai 2026, le solde en dollars américains détenu par la Société était le suivant:

	Au 31 mai 2026	Au 31 mai 2025
	\$	\$
Trésorerie	71 634	3 915
Placements inclus dans l'équivalent de trésorerie	5 822	-
Comptes débiteurs	28 692	31 470
Créditeurs et frais courus	(13 627)	-
Exposition nette, en dollars américains	92 521	35 470
Équivalent en dollars canadiens	127 642	47 532

Sur la base du solde au 31 mai 2026, une fluctuation de 5 % des taux de change à cette date (toutes les autres variables demeurant constantes) aurait entraîné une variation du résultat net et des capitaux propres de 6 382 \$ au 31 mai 2026 (2 377 \$ au 31 mai 2025).

26.5 Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des comptes débiteurs et des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Les placements dans des sociétés cotées sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 mai 2026, la Société détenait des placements dans Aurigal Mining Corp. et Metallium Ltd. d'une juste valeur totale de 1 238 117 \$. Leur juste valeur a été déterminée au moyen de cours cotés sur des marchés actifs et a donc été classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

La juste valeur des débentures convertibles et de la dette à long terme est déterminée au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie fondés sur les taux d'intérêt du marché applicables à des instruments financiers comportant des modalités et des caractéristiques de risque similaires. Ces évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Au 31 mai 2026, la juste valeur de ces passifs financiers ne différait pas de façon significative de leur valeur comptable respective.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices 2026 ou 2025.

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**27.1 Opérations entre apparentés**

Dans le cours normal des affaires :

- Un cabinet dont un administrateur était associé a facturé des honoraires professionnels s'élevant à 120 568 \$ durant l'exercice 2026 (24 842 \$ au cours de l'exercice 2025).

Hors du cours normal des affaires :

- Les dirigeants et administrateurs de la Société ont exercé 1 030 860 options d'achat d'actions et des bons de souscription au cours de 2026 pour un produit total de 37 750 \$ (aucun en 2025).

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)**27.2 Indemnités en cas de fin d'emploi ou changement de contrôle**

Certains contrats de travail entre l'équipe de direction et la Société contiennent des indemnités en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées à des membres de la haute direction avait eu lieu le 31 mai 2026, les montants à payer pour l'équipe de la haute direction auraient totalisé 380 000 \$ et 1 160 000 \$ respectivement. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

28. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE*Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement*

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Comptes débiteurs	(66 945)	477 155
Crédits d'impôts et subventions gouvernementales à recevoir	(179 118)	186 666
Frais payés d'avance et autres	(180 368)	25 698
Inventaires	(94 595)	(186)
Créditeurs et frais courus	368 739	(407 830)
Subventions différées attribuables aux opérations	(216 185)	(817 375)
Subventions différées - portion attribuable aux inventaires	(1 502)	-
Revenus différés	(459 969)	242 672
	(829 943)	(293 200)

Transactions sans effet sur la trésorerie

	Exercice 2026	Exercice 2025
	\$	\$
Subventions gouvernementales à recevoir pour l'achat d'inventaires	(8 994)	3 147
Subventions gouvernementales à recevoir pour des dépôts effectués sur l'achat d'immobilisations corporelles	170 805	87 997
Subventions gouvernementales à recevoir sur l'achat d'immobilisations corporelles	268 562	(536 832)
Acquisition d'immobilisations corporelles dans les comptes à payer	292 089	(585 405)
Transfert d'une participation dans une entreprise associée aux placements dans des sociétés cotées	1 095 714	-
Actions émises pour payer les intérêts sur des débentures convertibles	186 811	-

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 14 septembre 2026, la Société a conclu une convention de prêt garanti d'un montant en capital de 1 350 000 \$. Le prêt a une durée de deux ans et porte intérêt au taux annuel de 10,5 %, les intérêts étant payables mensuellement, et vient à échéance le 14 septembre 2028. Une portion du capital sera remboursée à mesure que certains crédits d'impôt remboursables liés à la R-D seront reçus, le solde étant payable à l'échéance. Des frais administratifs de 2 %, soit 27 000 \$, ont été déduits à la clôture, ce qui a procuré à la Société un produit net de 1 323 000 \$. Le prêt est garanti par certains actifs de la Société et d'Innord Inc., sa filiale en propriété exclusive, notamment des crédits d'impôt remboursables liés à la R&D.